
DECISION N° : 080.03.2026

OBJET : Consultation n° 2025.07 relative aux travaux de reconstruction d'un local associatif et création de sanitaire pour la Plaine des Sports à Osny.

Lot 2 : Terrassements / gros œuvre / VRD

Avenant n°2

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22,

VU le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1, R.2123-1 1° relatifs aux marchés publics passés selon une procédure adaptée ouverte,

VU la délibération du Conseil Municipal 065.05.2020 du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T,

VU la décision n°198.08.2025 du 21 août 2025 relative à l'attribution du marché n°2025.07 concernant les travaux de reconstruction d'un local associatif et la création de sanitaire pour la Plaine des Sports à Osny désignant notamment titulaire du lot 2 – terrassements, gros-œuvre et VRD : la société GENETIN sise 12 avenue Eugène Freyssinet à Frépillon (95470), représentée par Monsieur Marc GENETIN, pour un montant global et forfaitaire de 72 000,00 € HT,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires et de réajuster le montant du marché relatif aux travaux de de reconstruction d'un local associatif et la création de sanitaire pour la Plaine des Sports à Osny, lot 2 : Terrassements / gros œuvre / VRD,

Considérant que ces travaux non prévus au marché initial sont liés à des sujétions imprévues et qu'ils engendrent une plus-value,

Considérant l'avenant n° 1 établi afin de rectifier une erreur matérielle dans l'acte d'engagement transmis par l'entreprise GENETIN, après négociation,

Considérant qu'il convient de passer un avenant n°2 intégrant ces plus-values et que celui-ci ne bouleverse pas l'économie générale du marché, ni n'en change l'objet et que les conditions de la mise en concurrence initiale ne sont pas remises en cause,

Considérant le projet d'avenant n° 2 ci-annexé.

Article 1 :

DECIDE de signer l'avenant n° 2 relatif au marché n° 2025.07 pour les travaux de reconstruction d'un local associatif et la création de sanitaire pour la Plaine des Sports à Osny, lot 2 : Terrassements / gros œuvre / VRD, avec la société GENETIN sise 12 avenue Eugène Freyssinet à Frépillon (95470), représentée par Monsieur Marc GENETIN concernant la réalisation de travaux supplémentaires (plus-values et moins-values) détaillés comme suit :

- Sanitaire : Installation d'un siphon de sol, réalisation d'un plancher béton armé pour assise d'un WC et mise en place d'un fourreau.
- Plancher local : Intervention pour le rebouchage et chargement et évacuation des blocs béton sous dalle.
- Etude béton – mise à jour des plans GO

Article 2 :

DIT que le montant de l'avenant n° 2 représente une plus-value de 6 160,00 € HT portant le montant initial du marché de 72 000,00 € HT à 78 160,00 € HT, soit une augmentation de 8,56 %.

Article 3 :

PRECISE que toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Article 4 :

DIT que la dépense résultant dudit avenant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2026 et suivants de la commune.

Article 5 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le **12 MARS 2026**
Le Maire,

Jean-Michel LEVESQUE





AVENANT N°2

AU

Marché n° 2025.07

**Travaux de reconstruction d'un local associatif et création de sanitaire pour la
Plaine des Sports à OSNY**

Lot 2 : Terrassements / gros œuvre / VRD

notifié le 21/08/2025

ENTRE

D'une part,

Mairie d'Osny - Château de Grouchy - 14 rue William Thornley – BP 90014 – 95520 Osny
Représentée par Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Maire

ET

D'autre part, l'entreprise mandataire du marché objet du présent avenant :

SA GENETIN – 12 avenue Eugène Freyssinet 95470 FREPILLON
Représentée par Monsieur GENETIN Marc

Article 1 - Caractéristiques du marché initial :

La consultation pour les travaux de reconstruction d'un local associatif et création de sanitaire pour la Plaine des Sports à OSNY a été lancée le 29 avril 2025.

La consultation est composée de 3 lots.

Qu'au terme de l'analyse, le marché relatif aux travaux de terrassements / gros œuvre / VRD (lot 02) a été attribué à l'entreprise GENETIN après négociation.

Le marché a été notifié à l'entreprise GENETIN le 21 août 2025, conclu pour un montant global et forfaitaire de 72 000,00 € HT.

L'entreprise COCHERY, co-traitante, a établi un pouvoir à l'entreprise GENETIN pour représenter le groupement d'entreprises et signer en ses lieu et place les pièces relatives à l'offre du présent marché.

L'avenant n° 1 a été établi afin de rectifier une erreur matérielle dans l'acte d'engagement transmis par l'entreprise SA GENETIN, après négociation.

En effet, sur ledit acte, la mention du co-traitant a été omise et la répartition non mentionnée à l'annexe dudit acte d'engagement, contrairement aux pièces fournies dans l'offre initiale.

L'ordre de service n°01, signé le 05 septembre 2025, fixe le démarrage des travaux au 15 septembre 2025, pour un délai d'exécution des prestations de 16 semaines, période de préparation incluse.

L'ordre de service n°02, signé le 24 décembre 2025, a été établi pour acter la prolongation du délai d'exécution des travaux initialement prévu jusqu'au 05 janvier 2026. La prolongation a été entérinée jusqu'au 05 mars 2026 conformément au planning annexé audit ordre de service.

Article 2 - Objet de l'avenant n° 2

Le présent avenant a pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires (plus-values et moins-values) détaillés ci-après :

Objet des travaux en plus ou moins-value	Montant HT de la prestation
Sanitaire : - Installation d'un siphon de sol - Réalisation d'un plancher béton armé pour assise d'un WC - Mise en place d'un fourreau	3 115.00 €
Plancher local : - Intervention pour le rebouchage - Chargement et évacuation des blocs béton sous dalle	1 690.00 €
Etude béton – mise à jour des plans GO	1 355.00 €
Montant des modifications HT	6 160.00 €
Montant des modifications TTC	7 392.00 €
% d'augmentation de l'avenant n°2	8.56 %
GLOBAL avec plus et moins-values HT	78 160.00 €
GLOBAL avec plus et moins-values TTC	93 792.00 €

Le devis correspondant est joint au présent avenant.

Article 3 - Impact financier

Le montant des travaux supplémentaires de l'avenant n°2 représente une plus-value de 6 160 € HT, portant le montant initial du marché de 72 000.00 € HT à 78 160.00 € HT, soit une augmentation de 8.56 %.

Article 4 – Effet du présent avenant n°2

Toutes les autres dispositions du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas en contradiction avec les dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Marc GENETIN

SA GENETIN

Titulaire du marché

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
SOCIETE GENETIN SAS
12, avenue Eugène Freyssinet
95700 FREPILLON
Tel : 01 30 37 41 00 - E-mail : contact@genetin.fr

Ville d'Osny

